

*Questions orales***LES CHEMINS DE FER**

LE TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Madame le Président, ma question, qui s'adresse au ministre des Transports, concerne un sujet qui m'intéresse tout particulièrement; le transport des matières dangereuses. Étant donné qu'il y a plus d'un an que le bill C-18 a été adopté et que la Commission canadienne des transports a établi des règlements à la suite du dépôt du rapport de la Commission d'enquête Grange il y a quelques semaines, j'aimerais que le ministre nous dise où en est son ministère à propos du règlement d'application du bill C-18 qui permettra de garantir un transport plus sûr des matières dangereuses?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, ces dispositions sont en effet primordiales pour limiter les risques lors du transport de matières dangereuses. Des progrès ont été réalisés depuis l'adoption du bill voici un an. Des provinces ont adopté des lois qui viennent compléter la loi fédérale. On travaille actuellement à la rédaction de règlements qui devraient être prêts au début de l'été prochain. En outre, des inspecteurs ont été nommés et je passe sous silence d'autres mesures qui ont été prises.

En ce qui concerne le rapport de la Commission Grange, 12 de ses recommandations ont déjà fait l'objet de mesures et la Commission canadienne des transports envisage actuellement de prendre de nouvelles mesures pour donner suite à trois autres recommandations. La commission doit publier plusieurs décrets au cours des prochains jours. On peut voir donc que des progrès ont été réalisés dans ce domaine et je me ferai un plaisir d'adresser un rapport plus détaillé au député s'il le désire.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE D'AIDER LES PROPRIÉTAIRES DE MAISON

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé du logement, qui a démontré par sa réponse de tout à l'heure qu'il restait indifférent aux malaises sociaux causés par la politique de taux d'intérêt élevés que suit son gouvernement et dont un si grand nombre de Canadiens sont victimes. Entre autres, des milliers de femmes sont contraintes de chercher du travail dans l'espoir qu'un deuxième revenu permettra à la famille de garder la maison; mais comme l'économie est dans le marasme, elles ne peuvent trouver d'emplois. Les gens ne peuvent garder leur maison s'ils n'ont pas d'emplois. C'est un cercle vicieux engendré par les taux d'intérêt élevés.

Le ministre a-t-il le moindre intention d'intervenir, autrement qu'en disant aux propriétaires, comme il l'a fait le 15 septembre, de ne pas renoncer et de tenir bon jusqu'à la présentation du budget, car je puis lui assurer que bon nombre de gens aimeraient bien pouvoir renoncer à ce gouvernement?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je tiens à dire au député qu'en septembre j'ai eu l'occasion de rencontrer . . .

M. Crosbie: Entouré d'agents de la Gendarmerie.

M. Cosgrove: . . . environ 50 représentants de la population qui ont exprimé les mêmes sentiments, et d'une façon beaucoup plus bruyante que le député cet après-midi. Les gens qui sont venus exprimer leur colère à la Chambre ce jour-là ont décrit des situations comme celles dont vient de parler le député. Ils m'ont éloquemment exposé leurs griefs ainsi qu'à d'autres membres de notre caucus. Nous les avons écoutés pendant à peu près une heure. J'ai transmis leurs griefs aux membres du gouvernement et à mon caucus. Je pense que le ministre des Finances a déjà répondu à cette question. Il a précisé que, de concert avec d'autres agents économiques, comme les institutions financières, qui prennent leurs responsabilités au sérieux, le gouvernement assumerait ses responsabilités.

LA LOCATION D'UN APPARTEMENT À VANCOUVER À L'INTENTION D'UN FONCTIONNAIRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, dans sa dernière réponse, le ministre vient de reconnaître qu'il n'a rien fait, et il ne semble pas que le gouvernement soit prêt à faire quoi que ce soit. Puisqu'il ne prend pas sérieusement ses responsabilités comme ministre du Logement envers les milliers de familles canadiennes qui sont en train de perdre leur maison, peut-il me dire pourquoi, à titre de ministre des Travaux publics—ou peut-être était-ce le secrétaire d'État aux Affaires extérieures—pourquoi donc a-t-il autorisé qu'un appartement dont le loyer est de \$4,000 par mois soit loué à Vancouver pour les cinq prochaines années à l'intention d'un haut fonctionnaire chargé du transport en commun? Le ministre ne fait rien pour les propriétaires menacés de perdre leur maison mais il autorise la dépense de \$4,000 par mois pour un haut fonctionnaire. Mais, grand Dieu, où a-t-il donc la tête?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, pour répondre au préambule de la question du député selon lequel je ne prends pas au sérieux mes responsabilités, je tiens à l'assurer absolument du contraire. J'assure le député que depuis que les taux d'intérêt ont franchi le seuil des 15 p. 100, j'ai eu des entretiens non pas seulement avec des propriétaires et des personnes touchées par ces hausses, mais également avec des gens qui œuvrent dans le domaine de la construction domiciliaire. Demain après-midi encore, j'aurai un entretien avec des représentants de l'HU-DAC. J'ai déjà rencontré les ministres provinciaux responsables du logement. En outre, j'ai préparé des recommandations que le gouvernement examine à l'heure actuelle. Madame le Président, j'ai pris mes responsabilités au sérieux.